

**FEDERAL COURT BENCH AND
BAR LIAISON COMMITTEE**

MINUTES OF MEETING

**Friday, May 3, 2002
10:00 a.m. - 11:40 a.m.
Room 95,
Supreme Court Building
Kent & Wellington Streets
Ottawa, Ontario**

In attendance:

Chief Justice Richard (Co-Chair)
Associate Chief Justice Lutfy
Mr. Justice Létourneau
Mr. Justice Sexton
Madam Justice Sharlow
Mr. Justice Pelletier
Mr. Justice Blanchard

Mr. Martin Mason (Co-Chair)
Mr. Dick Pound, Q.C.
Mr. James Bissell, Q.C.
Mr. Robert Jette, Q.C.
Mr. David Matas
Mr. Benjamin Trister
Mr. Peter Grant
Ms. Carolyn Hitchman
Ms. Tamra Thomson

Mr. Pierre Gaudet for the Registry

Regrets:

Madam Justice McGillis
Mr. Justice Gibson
Mr. Justice Lemieux
Madam Justice Heneghan

Recording secretary:

Ms. Nancy Bélanger

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA
MAGISTRATURE ET LE BARREAU**

PROCÈS-VERBAL

**Réunion du vendredi 3 mai 2002
10 h à 11 h 40
Édifice de la Cour suprême
Pièce 95
Rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)**

Présents

M. le juge en chef Richard (coprésident)
M. le juge en chef adjoint Lutfy
M. le juge Létourneau
M. le juge Sexton
M^{me} le juge Sharlow
M. le juge Pelletier
M. le juge Blanchard

M. Martin Mason (coprésident)
M. Dick Pound, c.r.
M. James Bissell, c.r.
M. Robert Jette, c.r.
M. David Matas
M. Benjamin Trister
M. Peter Grant
M^{me} Carolyn Hitchman
M^{me} Tamra Thomson

M. Pierre Gaudet pour le Greffe

Absents

M^{me} le juge McGillis
M. le juge Gibson
M. le juge Lemieux
M^{me} le juge Heneghan

Secrétaire de séance

M^e Nancy Bélanger

COURT ITEMS

Introductory remarks

Chief Justice Richard welcomes the members of the committee and expresses regrets for the judges who are unable to attend. He welcomes Justice Blanchard to the meeting. He also introduces Pierre Gaudet, Deputy Administrator of the Federal Court, who can assist in the discussions.

Mr. Mason introduces all members of the Bar in attendance.

Chief Justice Richard thanks the CBA and in particular the President, Mr. Eric Rice, for his article in the *Ottawa Citizen* on December 14, 2001 entitled "Objective pay scale essential to judges' independence".

1. *Courts Administration Service Act*

Chief Justice states that Bill C-30 was introduced on September 18, 2001 and received Royal Assent on March 27, 2002. The purpose of the Bill is to amalgamate the registries of the Federal Court, the Court Martial Appeal Court and the Tax Court. However, all courts would be separate entities, including the Federal Court and the Federal Court of Appeal.

Although the Act has not yet been proclaimed in force, the Chief Justice expresses the opinion that it should be sometime during the upcoming Fall term. In accordance with the Act, a Chief Administrator is appointed after consultation with all the Chief Justices of the courts. The Chief Justice explains that this consultation has not occurred but that he has written to the Minister of Justice asking when the process would begin.

SUJETS SOULEVÉS PAR LA COUR

Allocution d'ouverture

Le juge en chef Richard souhaite la bienvenue aux membres du Comité et transmet les excuses des juges qui ne peuvent assister à la réunion. Il souligne la présence du juge Blanchard à la réunion et présente M. Pierre Gaudet, sous-administrateur de la Cour fédérale, qui pourra aider aux discussions.

M. Mason présente tous les membres du Barreau sur place.

Le juge en chef Richard remercie l'ABC et en particulier son président, M. Eric Rice, pour son article paru dans le *Ottawa Citizen* du 14 décembre 2001 sous le titre « Objective pay scale essential to judges' independence ».

1. *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*

Le juge en chef rappelle que le projet de loi C-30 a été déposé le 18 septembre 2001 et a reçu la sanction royale le 27 mars 2002. L'objet de la future loi est d'amalgamer les greffes de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la Cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt. Les tribunaux resteront toutefois des entités distinctes, y compris la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale.

La Loi n'est pas encore entrée en vigueur par proclamation, mais le juge en chef estime que cela devrait se faire à la session d'automne. Selon la Loi, un administrateur en chef sera nommé après consultation de tous les juges en chef. Le juge en chef explique que la consultation n'a pas eu lieu mais qu'il a écrit au ministre de la Justice pour s'informer du début du processus.

2. Accommodations

The Chief Justice informs the members that on May 8, 2002 the respective Ministers of Public Works and Government Services Canada and the Department of Justice would be making an announcement that a Federal Judicial Building will be built. Both the Treasury Board and the Cabinet have approved the project. The Chief Justice explains that the process still requires an Effective Project Approval prior to construction beginning but that it is expected that this will be obtained sometime in 2002 or early 2003. Chief Justice Richard confirms that both the CBA President, Mr. Eric Rice, and the Executive Director, Mr. John Hoyle, should have received an invitation to this announcement.

Tamra Thomson states that Mr. Rice would be out of the country but that there would be CBA representatives in attendance.

Chief Justice Richard thanks the CBA, in particular Mr. Mason, for his support in this project and in particular for the CBA resolution which supported a building for the Federal Court.

Chief Justice Richard reports that the time of completion of the building is expected to be year 2007. In the meantime, what is proposed is that in order for the Supreme Court of Canada to use the facilities presently occupied by the Federal Court of Appeal, the latter would be moving to the Darcy McGee building sometime in April 2003. The 11th and 12th floors would continue to be occupied by the Trial Division while the Court of Appeal would be located on the 10th floor.

3. Open House

Chief Justice Richard reports that the Court has held "Open Houses" to increase opportunities to meet members of the Bar. Since our last meeting an Open House has been held in Yellowknife on May 1st 2001, in St-John's, Newfoundland on May 31st 2001, and in Halifax on

2. Locaux

Le juge en chef Richard explique aux membres que le 8 mai 2002, le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le ministre de la Justice annonceront la construction d'un édifice pour la magistrature fédérale. Le Conseil du Trésor et le Cabinet ont approuvé le projet. Le juge en chef explique que la construction ne pourra commencer avant l'approbation effective du projet, qui devrait avoir lieu en 2002 ou au début de 2003. Il confirme que M. Eric Rice, président de l'ABC, et M. John Hoyle, directeur général, devraient avoir reçu une invitation à la cérémonie d'annonce.

Tamra Thomson indique que M. Rice sera à l'extérieur du pays mais que l'ABC sera tout de même représentée.

Le juge en chef Richard remercie l'ABC et, en particulier, M. Mason, pour son appui au projet et surtout pour la résolution de l'ABC qui appuyait la construction d'un édifice pour la Cour fédérale.

Le juge en chef Richard rapporte que l'édifice devrait être prêt en 2007. Entre-temps, pour que la Cour suprême puisse utiliser les installations occupées par la Cour d'appel fédérale, il est proposé que celle-ci déménage provisoirement dans l'édifice Thomas-D'Arcy-McGee en avril 2003. La Section de première instance continuerait d'occuper les 11^e et 12^e étages et la Cour d'appel serait logée au 10^e étage.

3. Portes ouvertes

Le juge en chef Richard rapporte que la Cour a organisé une journée portes ouvertes pour favoriser les rencontres avec les membres du Barreau. Depuis notre dernière réunion, des portes ouvertes ont eu lieu à Yellowknife le 1^{er} mai 2001, à St-John's (Terre-Neuve) le 31 mai 2001, puis à

September 25, 2001. The Chief Justice also informs the members of a Judges' reception that was held in Ottawa on February 21, 2002 for all judges in the National Capital Region. On April 16, 2002 an Educational Seminar was held in Montreal for members of the Montreal Bar.

Chief Justice Richard informs the members that an Open House is planned for Fredericton on June 11, 2002 and in Charlottetown on October 15, 2002. Chief Justice Richard also intends on having an Open House in Winnipeg sometime in the Fall.

4. Federal Court Website

i) Questions Certified:

Chief Justice Richard explains that at the last Bench and Bar, the Bar asked whether the Court could post the Certified Questions on the Web. The Court is working on this but the difficulty at this time is verifying the present list, finding the resources to maintain the list and have it translated as it is produced. Once this is done, we have been advised by Informatics that there would be no problem in having a Search mechanism for the list.

Mr. Matas also suggests that all certified questions be posted, not only the ones found in Reasons for decisions.

ii) Counsel Sheets:

Chief Justice recalls that this was an item raised by the Bar at the last meeting. There are inconsistencies right now with respect to the posting of counsel sheets; sometimes they are posted other times not. The problem occurs because the reasons and counsel sheet are separate documents; and the counsel sheet is not always part of the package forwarded to be posted on our website. This will now be remedied because the counsel sheet will be attached to reasons and will be forwarded for posting.

Halifax le 25 septembre 2001. Le juge en chef rapporte aussi qu'il y a eu une réception pour tous les juges de la région de la capitale nationale le 21 février 2002. Le 16 avril 2002, il y a eu un séminaire de formation à Montréal pour les membres du Barreau de Montréal.

Le juge en chef Richard informe les membres de projets de portes ouvertes à Fredericton, le 11 juin 2002, puis à Charlottetown, le 15 octobre 2002. Il prévoit une autre activité du genre à Winnipeg à l'automne.

4. Site Web de la Cour fédérale

i) Questions certifiées

Le juge en chef Richard explique qu'à la dernière réunion, des représentants du Barreau ont demandé si la Cour pouvait afficher les questions certifiées sur le Web. La Cour y travaille, mais il est difficile de vérifier la liste actuelle ainsi que de trouver les ressources pour la tenir à jour et la traduire à mesure que des questions s'y ajoutent. Cela fait, l'adjonction d'un mécanisme de recherche ne devrait pas être difficile selon les services informatiques.

M. Matas suggère également d'afficher toutes les questions certifiées et non seulement celles qui se trouvent dans les motifs des décisions.

ii) La page des avocats

Le juge en chef rappelle que le Barreau a soulevé à la dernière réunion la question de la page des avocats, dont l'affichage n'est pas constant. Le problème vient de ce que les motifs et cette page sont des documents distincts et que cette dernière n'est pas toujours jointe à l'ensemble des documents transmis pour affichage sur le site Web. Tout rentrera dans l'ordre puisque la page des avocats sera désormais jointe aux motifs de décision pour affichage.

Chief Justice Richard informs the members that the Registry is also looking into updating all of the decisions that were posted in the past to add the counsel sheet.

iii) Site of Commissioner for FJA

Chief Justice Richard explains that issues have been raised with the integration of the FJA site onto the Federal Court site. Last year's contract with LexUM (who posts the decisions on our website) did not include the posting of decisions that had been reported. This has proven to be a problem and the Registry has now addressed the issue in this year's contract; they will now transfer from the site of the Commissioner for FJA all decisions, even those who were reported.

Pierre Gaudet reiterates that the objective is to solely rely on the Federal Court website for decisions and that all decisions will be found on the Court's website.

Mr. Matas explains that the difficulties is with linkages between the two sites. The syntax to search cases is different in both sites and they should be the same. Sometime in the FJA site you can only find a translated decision and not the original version.

Pierre Gaudet undertakes to speak to Mr. Rankin on both the syntax issue since Lexum is the service provider for both the Federal Court and FJA and on the posting of original decision.

5. E-Filing

Chief Justice Richard reports that in partnership with the Supreme Court of Canada and the private sector companies led by online legal publishers QuickLaw Inc., the Federal Court is hoping to initiate an electronic filing pilot project shortly. It is anticipated that QuickLaw will be able to deliver its prototype to the two courts for testing by the end of June. The objective is to use this prototype in a pilot e-filing project this year.

Le juge en chef Richard annonce que le Greffe étudie la possibilité de mettre à jour toutes les décisions qui ont été affichées par le passé pour y ajouter la page des avocats.

iii) Site du CMF

Le juge en chef Richard explique que l'intégration du site du Commissaire à la magistrature fédérale et du site de la Cour fédérale soulève des questions. Le contrat de l'an dernier avec LexUM (qui affiche les décisions sur notre site) ne comprenait pas l'affichage des décisions reportées, ce qui posait problème. Le Greffe a comblé cette lacune dans le contrat de cette année : toutes les décisions seront transférées depuis le site du CMF, y compris les décisions reportées.

Pierre Gaudet rappelle que l'objectif est de pouvoir se référer seulement au site de la Cour fédérale pour y trouver les décisions et que toutes seront donc sur le site de la Cour.

Selon M. Matas, la difficulté vient des liens entre les deux sites : la syntaxe de recherche est différente alors qu'elle devrait être la même pour les deux sites. Il arrive qu'on puisse trouver uniquement une version traduite plutôt que la version originale sur le site du CMF.

Puisque LexUM est le fournisseur de service de la Cour fédérale et du CMF, Pierre Gaudet promet de parler à M. Rankin de la question de la syntaxe ainsi que de l'affichage des décisions originales.

5. Dépôt électronique

Le juge en chef Richard rapporte qu'en partenariat avec la Cour suprême du Canada et des compagnies privées ayant à leur tête l'éditeur de documents juridiques Quicklaw Inc., la Cour fédérale espère lancer bientôt un projet pilote de dépôt électronique. Quicklaw devrait livrer le prototype aux deux tribunaux pour essais d'ici la fin de juin. L'objectif est d'utiliser ce dernier pour réaliser un projet pilote de dépôt électronique cette année.

Chief Justice Richard also indicates that a survey of legal counsel in Canada was recently undertaken in conjunction with Compas Research. Questionnaires were sent to approximately 4000 solicitors across the country to explore issues related to e-filing. Although the response rate has not been particularly high (about 8%), we are advised that it is statistically sufficient to validate the results. Chief Justice Richard reports on the trends:

- 93% of respondents indicate that they feel that in the foreseeable future, their volume of documentation to file with all courts will either increase or at least remain the same;
- 70% of respondents file with at least 4-5 different courts or tribunals;
- 35% fear that e-filing will mean more paperwork instead of less;
- 40% object to documents in cases being made available electronically to the general public;
- 81% of those responding feel that it is likely they would use an e-filing system.

Chief Justice Richard adds that in Ontario the project has been less than successful to date. The Court needs to be well prepared to avoid any issues especially with regard to privacy concerns.

Mr. Matas adds that in the meantime counsel should be encouraged to use electronic documents during hearings and trials.

Mr. Grant questioned whether judges were concerned with these issues and whether discussions were occurring.

Justice Pelletier, who is a member of the Canadian Judicial Council Technology Advisory Committee and member of the sub-committee on e-filing, reports that there are national standards on the issue of privacy. However, standardizing is more in the realm of the administration of justice and provinces are all working individually. The Federal Court and Supreme Court e-filing

Le juge en chef signale aussi qu'il y a eu récemment un sondage auprès des conseillers juridiques du Canada en collaboration avec la firme Compas Research. Environ 4 000 avocats au Canada ont reçu un questionnaire sondant leur opinion sur divers aspects du dépôt électronique. Le taux de réponse n'est pas spécialement élevé (environ 8 %), mais il serait statistiquement suffisant pour que les résultats soient valides :

- 93 % des répondants disent croire que leur volume de documents à déposer auprès des tribunaux va augmenter ou tout au moins rester identique d'ici quelques années.
- 70 % déposent des documents auprès d'au moins 4 ou 5 tribunaux différents.
- 35 % craignent que le dépôt électronique augmente le travail d'écriture au lieu de le diminuer.
- 40 % s'opposent à ce que les documents judiciaires soient accessibles au grand public par voie électronique.
- 81 % croient qu'ils utiliseraient vraisemblablement un système de dépôt électronique.

Le juge en chef Richard ajoute que le projet réalisé en Ontario n'a pas été un succès jusqu'à date. La Cour doit se préparer pour éviter tout problème, en particulier en ce qui a trait à la protection de la vie privée.

Entre-temps, selon M. Matas, il y a lieu d'encourager les avocats à utiliser des documents électroniques pendant les audiences et les procès.

M. Grant se demande si les juges se préoccupent de ces questions et s'ils en discutent.

Le juge Pelletier, qui est membre du Comité consultatif des technologies du Conseil canadien de la magistrature et du sous-comité du dépôt électronique, signale qu'il existe des normes nationales de protection de la vie privée. Toutefois, la normalisation relève plus de l'administration de la justice. Or les provinces travaillent toutes en vase clos. Le projet de dépôt

project will be available across the country and provinces may choose to follow the lead and use the standards.

Pierre Gaudet adds that not only the provinces will be able to use the e-filing but also a number of administrative tribunals.

6. Educational Seminars

Chief Justice Richard reports that since the last meeting, the following educational seminars were held:

- Aboriginal Law Program from May 9 to 11, 2001;
- Intellectual Property Seminar in conjunction with CBA on May 18, 2001;
- Genetics, Ethics and the Law Conference from June 3 to 5, 2001;
- *Anti-Terrorism Legislation* Seminar on February 22, 2002. Chief Justice Richard explains that this legislation expands the jurisdiction of the Court.
- The CMLA Seminar on April 12, 2002;

Chief Justice Richard also announces that there will be a seminar on the *New Immigration Law* on May 10, 2002. Associate Chief Justice Lutfy explains that this seminar was built on both the CMLA and IP experience to develop a dialogue with the Immigration Bar.

7. Annual Meeting of the Federal Court of Canada.

Chief Justice Richard reports that the annual meeting last year was held in Montebello from October 3 - 5, 2001. The Honourable Justice Louis LeBel of the Supreme Court of Canada provided an overview of the development of the justification test under section 1 of the *Charter*. Professor Patrick Monahan of Osgoode Hall Law School spoke on the

électronique de la Cour fédérale et de la Cour suprême sera ouvert à tout le pays. Les provinces pourraient choisir de suivre le mouvement et de respecter les normes.

Pierre Gaudet précise que le projet sera non seulement ouvert aux provinces mais également à un certain nombre de tribunaux administratifs.

6. Séminaires de formation

Le juge en chef Richard dresse la liste des séminaires proposés depuis la dernière réunion :

- Programme de droit autochtone : du 9 au 11 mai 2001.
- Séminaire sur la propriété intellectuelle (avec l'ABC) : 18 mai 2001.
- Conférence sur la génétique, l'éthique et le droit : du 3 au 5 juin 2001.
- Séminaire sur la loi antiterroriste : 22 février 2002. Le juge en chef Richard explique que cette loi élargit le champ de compétence de la Cour.
- Séminaire de l'Association canadienne de droit maritime (ACDM) : 12 avril 2002.

Le juge en chef Richard annonce aussi un séminaire sur la nouvelle loi sur l'immigration le 10 mai 2002. Le juge en chef adjoint Lutfy explique que ce dernier est inspiré de l'expérience de l'ACDM et des spécialistes de la propriété intellectuelle et vise à amorcer un dialogue avec les spécialistes de l'immigration.

7. Assemblée annuelle de la Cour fédérale du Canada

Le juge en chef Richard rappelle que l'assemblée annuelle 2001 a eu lieu à Montebello, du 3 au 5 octobre. L'honorable Louis LeBel, juge à la Cour suprême du Canada, a donné un aperçu de l'évolution du critère de la justification en vertu de l'article 1 de la Charte. Le professeur Patrick Monahan de la Osgoode Hall Law School, a parlé de la jurisprudence

recent case law involving section 7 of the *Charter*. Mr. Peter Showler, Professor Audrey Macklin, Ms. Suzanne Marcoux-Paquette and Mr. Lorne Waldman led a discussion on Immigration and Refugee Law issues. The Honourable Justice Warren Winkler of the Ontario Superior Court of Justice, Ms. Sheila Block, Mr. Pierre Sylvestre, Mr. Yves Lauzon and Professor William A. Bogart led a discussion on class proceedings.

Chief Justice Richard announces that the upcoming annual meeting will be held in Montebello from September 3 to 5, 2002.

Mr. Matas suggests that it could be useful to judges to have an international component during one of the sessions at Montebello. Chief Justice Richard confirms that there will in fact be an international law component at the upcoming annual meeting.

Ms. Hitchman questions whether it would be useful to develop a seminar on IP issues for new judges. Chief Justice Richard explains that he has had discussions with the Associate Chief Justice and Mr. Thompon of the NJI to develop special sessions for judges of the Federal Court at the New Judges Seminar. Associate Chief Justice Lutfy adds that it would be useful to the judges of the Court to have their own material.

Mr. Matas adds that judges could specialize in certain areas of the law, although he admits it may be difficult to manage because the Court travels.

Chief Justice Richard confirms that because of the travelling, the Court is not large enough in numbers to accommodate such system.

Justice Létourneau suggests that it would be useful to develop with the Bar a seminar on Tax Law. Chief Justice agrees that is a great suggestion and mentions that it has been a benefit to the Court to have Justice Sharlow

récente touchant l'article 7 de la Charte. M. Peter Showler, le professeur Audrey Macklin, M^{me} Suzanne Marcoux-Paquette et M. Lorne Waldman ont animé une discussion sur les effets de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. L'honorable Warren Winkler, juge à la Cour supérieure de justice de l'Ontario, M^{me} Sheila Block, M. Pierre Sylvestre, M. Yves Lauzon et le professeur William A. Bogart ont animé une discussion sur les recours collectifs.

Le juge en chef Richard annonce que l'assemblée annuelle aura lieu cette année à Montebello, du 3 au 5 septembre 2002.

M. Matas dit qu'il serait bon de donner une perspective internationale à l'une des sessions. Le juge en chef Richard confirme que cette année, il y aura de fait une session ayant une composante sur le droit international.

M^{me} Hitchman demande s'il ne serait pas utile de proposer un séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des nouveaux juges. Le juge en chef Richard dit avoir discuté avec le juge en chef adjoint et M. Thompson, de l'INM, de sessions spéciales pour les juges de la Cour fédérale au séminaire pour les nouveaux juges. Selon le juge en chef adjoint Lutfy, il serait bon que les juges de la Cour disposent de leur propre documentation.

M. Matas ajoute que les juges pourraient se spécialiser dans un certain champ du droit, mais admet qu'il peut être difficile de le faire parce que la Cour se déplace.

Le juge en chef Richard confirme qu'étant donné les déplacements, l'effectif de la Cour n'est pas assez grand pour un tel système.

Le juge Létourneau suggère d'élaborer avec le Barreau un séminaire sur le droit fiscal. Le juge en chef apprécie la suggestion et mentionne que la Cour a grandement profité de l'expertise du juge Sharlow en droit

as an expert in Tax Law. Mr. Pound confirms that something could be arranged and that he will follow-up on that issue.

Before moving to the other item, Chief Justice Richard informs the members that the Federal Court Annual Report will be issued in July.

8. Report on the Rules Committee

Chief Justice Richard reports that meetings of the Rules Committee were held on June 8, 2001 and November 2, 2001 to deal with minor Miscellaneous Rules and Class Proceedings Rules. The Draft Rules were published in Part 1 of the Canada Gazette on December 8, 2001 and invited comments prior to March 8, 2002. Comments were received and provided to members of the Rules Committee for their input. They have until May 3, 2002 to provide me with their views of the comments received.

If all goes well and no substantive amendments are required, we will attempt to forward the Rules for approval by the Governor in Council prior to September.

Chief Justice Richard adds that once Bill C-30 comes into force, the membership of the Rules Committee will be changed since the new act requires representation of 5 judges of the Trial Division and 3 judges of the Court of Appeal.

9. Immigration Rules

Chief Justice Richard thanks Mr. Trister for his input on the amendments to the *Federal Court Immigration Rules, 1993*.

Chief Justice Richard explains that drafters at the Department of Justice have been provided instructions to make our existing rules consistent with the new *Immigration and Refugee Protection Act*.

fiscal. M. Pound confirme qu'il est possible de prévoir quelque chose et assurera le suivi de la question.

Avant de passer au point suivant, le juge en chef Richard annonce que le rapport annuel sera publié en juillet.

8. Rapport du Comité des règles

Le juge en chef Richard rapporte que le Comité des règles s'est réuni le 8 juin et le 2 novembre 2001 pour traiter des règles diverses et des règles sur les recours collectifs. Une version provisoire des règles a été publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* le 8 décembre 2001 avec un avis sollicitant les commentaires avant le 8 mars 2002. Les commentaires reçus ont été transmis au Comité, qui doit faire part au juge en chef Richard de son opinion à leur sujet d'ici le 3 mai 2002.

Si tout va bien et qu'aucune modification substantielle n'est requise, nous tenterons de soumettre les Règles à l'approbation du gouverneur en conseil avant le mois de septembre.

Le juge en chef Richard ajoute que lorsque la loi C-30 entrera en vigueur, la composition du Comité des règles sera modifiée, puisque la nouvelle loi exige la présence de cinq juges de la Section de première instance et de trois juges de la Cour d'appel.

9. Règles sur l'immigration

Le juge en chef Richard remercie M. Trister de ses commentaires sur les modifications aux *Règles de 1993 de la Cour fédérale en matière d'immigration*.

Le juge en chef Richard explique qu'il a donnée des instructions aux rédacteurs du ministère de la Justice pour harmoniser les règles existantes avec la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

He explains that the amendments mainly reflect the consequential references to new sections and require that the decisions made outside of Canada follow the same leave application procedure as inland decisions.

The submissions from the Bar and from Justice were reviewed. The Court has determined that there should be only one scheme for all decisions, whether they are overseas or inland decisions. Accordingly the overseas decisions will now follow the same procedure and requirements as the inland decisions process.

Mr. Trister thanks the Chief Justice for having considered his submissions.

10. Business items from last meeting

On the issue of certificates of service, Chief Justice Richard explains that at the last meeting, the Bar raised the fact that the Registry has in the past improperly refused filing of documents because its starts counting the delay from the date indicated on the Certificate of Service (which indicates the mailing date) rather than from the date of receipt.

Pierre Gaudet reports that this issue has been raised with the Registry and the problem will be remedied. He states that it would be useful to know exactly where the problems have occurred.

Mr. Matas suggests that it is not just an issue of consistency within the Registry but also within the profession. He states that it might be useful to remind the Bar through a Notice to the Profession.

Chief Justice Richard states he will discuss this with Pierre Gaudet and decide on an appropriate course of action.

Il explique que les modifications reflètent principalement les références aux nouveaux articles et exigent que les décisions rendues à l'extérieur du Canada suivent la même procédure que les décisions prises au Canada pour ce qui est de la demande d'autorisation de révision judiciaire.

Les mémoires déposés par le Barreau et la magistrature ont été étudiés. La Cour a déterminé que toutes les décisions doivent suivre le même plan, qu'elles soient rendues au pays ou à l'étranger. Par conséquent, les décisions rendues à l'étranger respecteront dorénavant la même procédure et les mêmes exigences que les décisions rendues au Canada.

M. Trister remercie le juge en chef d'avoir prêté attention à ses mémoires.

10. Affaires découlant de la dernière réunion

Certificats de signification : le juge en chef rappelle qu'à la dernière réunion, le Barreau déplorait que le Greffe ait refusé à tort le dépôt de certains documents, puisqu'il calculait les délais à partir de la date indiquée sur le certificat de signification (qui est la date du dépôt à la poste) plutôt qu'à partir de la date de réception.

Pierre Gaudet rapporte que la question a été posée au Greffe et que le problème sera corrigé. Il ajoute qu'il serait bon de savoir dans où le problème s'est produit.

M. Matas avance qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de cohérence au Greffe mais aussi dans toute la profession. Il serait utile de le rappeler au Barreau dans un *Avis aux avocats*.

Le juge en chef Richard précise qu'il en discutera avec Pierre Gaudet et établira la marche à suivre.

CBA ITEMS:

Mr. Mason appreciates Chief Justice Richard words of recognition for the support provided by the CBA to the Court and reminds the members that the Resolution adopted by the CBA on the building issue was unanimous. He underlines the value of the Bench and Bar meetings and extends the Bar's appreciation to the Bench.

Mr. Mason reminds everyone that the Annual Meeting of the CBA is in August in London, Ontario and invites all judges to attend. He notes that the Chief Justice will be present. Associate Chief Justice Lutfy adds that it may be difficult for judges of the Trial Division to participate since it sits during the course of the summer.

1- Advance notice for release of judgments

Mr. Bissell states that most of the time parties are advised ahead of media of a decision that has been released by the Court. However, it has happened that parties have found out about a particular decision from the media. It could be useful to develop a practice like the Supreme Court of Canada to notify the parties of the date the decision will be released. Another option would be to issue a Notice to the Profession that if parties want notice of the date of the release of the decision, they could ask.

Chief Justice Richard explains that the Registry calls counsel as soon as possible after having received a decision from the Court. At the same, the decision is sent by fax or by e-mail. In cases of greater importance, it has happened where the Court of Appeal gave 3 days notice before the release of a decision.

Associate Chief Justice Lutfy explains that counsel can always ask the Court to be notified of the release of a decision.

QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'ABC

M. Mason remercie le juge en chef Richard pour ses bons mots sur le soutien accordé par l'ABC à la Cour. Il rappelle que la résolution de l'ABC sur la construction de l'édifice a été adoptée à l'unanimité. Il souligne l'importance des réunions entre magistrature et Barreau et fait part aux juges de l'appréciation du Barreau.

M. Mason rappelle à tous que l'assemblée annuelle de l'ABC a lieu en août, à London (Ontario), et y invite tous les juges. Il note que le juge en chef sera présent. Le juge en chef adjoint Lutfy explique que les juges de la Section de première instance auront du mal à participer puisque la Cour siège pendant l'été.

1. Préavis de publication des jugements

M. Bissell explique que la plupart du temps, les parties sont avisées avant les médias des décisions rendues par la Cour, mais qu'il arrive qu'elles apprennent les résultats par les médias. Il serait bon d'instaurer une pratique comme à la Cour suprême du Canada, où l'on avise les parties de la date à laquelle la décision sera rendue. Autre solution : publier un *Avis aux avocats* indiquant que si les parties veulent être prévenues de la date de publication de la décision, elles n'ont qu'à le demander.

Le juge en chef Richard explique que le Greffe appelle les avocats dès que possible après réception d'une décision de la Cour. Au même moment, la décision est envoyée par télécopieur ou par courriel. Pour les affaires plus importantes, il arrive que la Cour d'appel donne un préavis de trois jours avant la publication de la décision.

Le juge en chef adjoint Lutfy explique que les avocats peuvent toujours demander à la Cour d'être prévenus de la publication de la décision.

Mr. Pound and Mr. Grant agree that the responsibility should be on parties to ask for such notice of release date if it is deemed important.

Mr. Matas suggests an open courts process where that decisions could be read from the Bench. Chief Justice Richard explains that 80% of the decisions of the Court of Appeal are rendered from the Bench. Justice Sexton adds that such type of process would be difficult for reserves as the decisions could be rendered from Ottawa when the case was heard somewhere else in the country.

3- Immigration practice “file, then serve” and “serve, then file”

Mr. Matas raises a concern with section 72(2)(b) of the new *Immigration and Refugee Protection Act*. This section speaks of service then filing while the *Federal Court Immigration Rules* speak of filing then service.

Chief Justice Richard states that section 72(2)(b) of the Act does not say in what sequence the events must occur and he is of the view that the rules will not change the present practice.

4. Advance notice of judge

Mr. Matas asks whether there is any development at the Trial Division to advise the profession which judge will be sitting in what city on a particular day. Mr. Matas explains that counsel could adjust his or her submissions based on the judge hearing the case; especially if it is a new judge.

Associate Chief Justice Lutfy confirms that discussions have occurred and that the Court should move along in that direction but that there are serious concerns. This could be done for trials and some judicial reviews but not for motions (general sittings).

MM. Pound et Grant conviennent que la responsabilité incombe aux parties de demander ce préavis s'ils le jugent important.

M. Matas suggère une démarche en vertu de laquelle les décisions seraient lues à l'audience. Le juge en chef Richard explique que c'est le cas pour 80 % des décisions de la Cour d'appel. Le juge Sexton ajoute que c'est difficile quand une décision est prise en délibéré : elle peut être rendue à Ottawa alors que l'affaire aura été entendue ailleurs au pays.

3. Immigration : déposer et signifier ou signifier et déposer

M. Matas pose une question sur l'alinéa 72(2)b de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, où il est question de signifier un avis puis de déposer un document alors que les *Règles de 1993 de la Cour fédérale en matière d'immigration* parlent de déposer, puis de signifier.

Selon le juge en chef Richard, l'alinéa 72(2)b de la Loi ne précise pas la séquence des événements. Il estime que les règles ne vont pas modifier la pratique actuelle.

4. Préavis de l'identité du juge

M. Matas demande si les discussions à la Section de première instance ont progressé quant à la possibilité de faire savoir aux avocats quel juge doit siéger dans telle ville à telle date. Il explique que les avocats pourraient ainsi adapter leur plaidoirie en conséquence, surtout s'il s'agit d'un nouveau juge.

Le juge en chef adjoint Lutfy confirme que les discussions ont eu lieu et que la Cour devrait s'orienter dans cette direction, mais que ce point soulève de graves questions. Il y a lieu de le faire pour les procès et certains contrôles judiciaires mais pas pour les requêtes (séances générales).

5. Advance notice of sitting in a particular city for the Trial Division

Mr. Matas raises this issue as it would facilitate planning for upcoming cases.

Associate Chief Justice Lutfy understands the practical side of this for counsel but states that it is difficult to manage with respect to availability of judges versus the demand for cases to be heard in particular cities.

6. Tariff receipt

Mr. Matas questions whether the tariff issue with respect to the clarity of the copy provided to counsel has been dealt with.

Mr. Gaudet confirms that the pink copy provided to parties is now removed and placed as sheet two and this has helped in the clarity of the pink copy. The Registry is working on developing an automated tariff receipt.

Mr. Trister concludes with stating that it has been a pleasure for him to be part of the Bench and Bar Committee. He has many other undertakings that will keep him busy during the upcoming year and therefore he will not be returning to the Bench & Bar Committee. Mr. Lorne Waldman will be replacing him.

Chief Justice Richard thanks Mr. Trister for his dedication to the Committee.

NEXT MEETING

Before closing, Chief Justice Richard suggests that the next meeting could be scheduled sometime in the Fall.

5. Préavis du lieu d'audience à la Section de première instance

M. Matas explique que le fait de connaître le lieu de la séance faciliterait la planification des dossiers à venir.

Le juge en chef Lutfy comprend cet aspect pratique pour les avocats mais explique qu'il est difficile d'équilibrer la disponibilité des juges et les demandes présentées pour que telle affaire soit entendue dans telle ville.

6. Réception des droits

M. Matas demande si la question de la clarté de la copie fournie aux avocats a été réglée.

M. Gaudet confirme que la copie rose remise aux parties a été enlevée et constitue maintenant le feuillet 2, ce qui résout le problème de clarté. Le Greffe travaille par ailleurs à élaborer un reçu informatisé.

M. Trister conclut en se disant heureux d'avoir participé au Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau. De nombreuses autres activités l'occuperont pendant l'année à venir et il ne reviendra donc pas au Comité. M. Lorne Waldman le remplacera.

Le juge en chef Richard remercie M. Trister de son dévouement au Comité.

PROCHAINE RÉUNION

Avant de lever la séance, le juge en chef Richard suggère de tenir une prochaine réunion à l'automne.
